



Les avantages du dispositif de scolarisation des enfants moins de 3 ans

Avantages pour les enfants

- Une **rentrée adaptée à l'enfant**, possible de septembre à janvier.
- Un **accueil personnalisé** en fonction des besoins de l'enfant et évolutif tout au long de l'année.
- Des activités centrées sur le **développement du jeune enfant** (langage oral, motricité, jeux, espaces de manipulation et d'expérimentation).
- Une première socialisation dans un **cadre rassurant et structurant**.

Avantages pour les parents

- Un **premier contact rassurant** avec l'école dans le cadre d'une scolarisation adaptée à leur enfant.
- Une **implication** dans la vie de la classe et dans le suivi de la scolarité de leur enfant (communication régulière avec l'équipe pédagogique).
- Un **accompagnement** des parents par l'école et par les partenaires du dispositif.

2022-2023

Dispositif de scolarisation des enfants de moins de 3 ans

École maternelle TABARLY PORT CAMARGUE Enfants nés en 2020



Renseignements : contacter l'école maternelle TABARLY

**Inscriptions : contacter le service scolarité du GRAU DU ROI au
04 66 53 98 10**



L'Éducation Nationale et la commune s'associent pour proposer une **scolarisation précoce** à l'école et contribuer à la réussite scolaire ultérieure.

Enfants concernés

Les enfants ayant 2 ans révolus et **moins de 3 ans (nés entre le 01/01/2020 et le 31/12/2020)**.

Le dispositif concerne les enfants dépendants principalement du secteur et/ou de la commune pour l'année scolaire. Ils rejoindront leur école de secteur l'année suivante.

Les enfants qui n'ont pas encore acquis la propreté sont acceptés.

Une familiarisation progressive à l'école

L'enfant se familiarise progressivement à l'école dans une **classe spécifique et aménagée** avec des conditions propices à son développement :

- dans le respect des besoins et des caractéristiques spécifiques aux enfants de moins de 3 ans
- dans des locaux conçus pour accueillir des tout-petits
- avec une cour adaptée
- avec un espace d'accueil dédié aux parents



Des partenariats

Un travail conjoint entre dispositifs et partenaires est réalisé tout au long de l'année **pour que les parents puissent s'impliquer dans l'école** mais aussi dans la vie associative de la ville. **De nombreux partenariats sont mis en place, notamment** avec :

- la médiathèque : lectures d'histoires aux enfants, sorties parents-enfants...
- la CAF, la PMI, la crèche : actions sur l'alimentation, le sommeil, le développement de l'enfant
- la psychologue de l'Éducation Nationale

Ces interventions de co-éducation sont préparées en amont, avec les partenaires et l'enseignante du dispositif. Elles permettent de désacraliser les institutions et de favoriser les échanges.

Une équipe formée

L'enseignant est recruté sur la base d'un poste avec des exigences particulières pour cette classe. Il est accompagné par une ATSEM recrutée par la commune.

Tout le personnel a effectué une **formation pour maîtriser les connaissances et compétences spécifiques** pour cette classe recevant des enfants de moins de 3 ans.

Horaires

Les enfants sont accueillis de 8h20 à 16h30 de façon échelonnée. En début d'année, les durées de fréquentation sont **variables, progressives et adaptées aux besoins de chaque enfant**.

Un **projet** est établi entre l'école et les parents ce qui permet de les associer et de les faire adhérer au cursus de l'école et de leur(s) enfant(s).

Précision : Pas d'accueil dans les activités périscolaires.

